

Bureau du 15 avril 2002

Décision n° B-2002-0519

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Fonds de concours versé à la Ville pour le financement d'une étude plan d'occupation commercial et artisanal (Poca) dans le cadre d'un fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (Fisac)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En juillet 2000, une convention Fisac a été signée par la commune de Vaulx en Velin, l'Etat, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la Chambre de métiers, le Groupement vaudais des commerçants et l'Europe en vue d'une opération de confortation et de renforcement de l'activité commerciale de l'ensemble du territoire de la commune.

La Communauté urbaine, qui n'est pas signataire de la convention, est également partenaire en s'impliquant :

- dans l'opération ZAC "du Centre",
- dans les opérations de développement social urbain,
- par l'apport d'expertises en matière de développement commercial.

L'opération Fisac se déroule en trois phases.

La première phase s'est déroulée sur les années 2000 et 2001 et a permis d'aboutir à un certain nombre d'actions pour le renforcement de l'activité commerciale :

- arrivée d'un animateur permanent, chargé de la définition du plan d'actions, de la mise en œuvre des projets et de la coordination de l'ensemble des partenaires,

- renforcement de la fête du Cardon,

- étude sur l'identification des pôles commerciaux dans le contexte vaudais en vue de l'élaboration d'une véritable stratégie de développement.

La Communauté urbaine s'est impliquée sur ce dernier dossier en cofinçant cette étude avec la ville de Vaulx en Velin. Elle est également mobilisée sur le suivi régulier de l'opération globale.

Un bilan de cette phase a été élaboré et présenté aux différents partenaires financiers le 4 juillet 2001.

L'objectif de la phase 2 est de conforter les acquis de la première phase en matière de structuration et de stratégie.

En terme de fonctionnement, le programme se décline en quatre volets :

- le volet organisation avec le chargé de projet pour le suivi de l'opération urbaine tant auprès des partenaires que des acteurs du tissu vaudois,
- les actions globales de promotion du commerce et de l'artisanat vaudois,
- les actions structurantes pour permettre l'évolution des professionnels et des outils développant le suivi et la performance du commerce et artisanat,
- les actions spécifiques de chaque site commercial.

Dans ce cadre-là, une des actions pour cette phase est la réalisation d'un plan d'occupation commercial et artisanal (Poca).

Face à l'apparition de friches commerciales dans certains pôles, d'une part, et aux carences de l'offre pour certains types de produits, d'autre part, il apparaît comme nécessaire de visualiser l'offre vaudoise en terme de complémentarité afin de valoriser l'ensemble des pôles et, par voie de conséquence, d'enrayer l'évasion commerciale vers d'autres communes.

Les objectifs de l'étude sont :

- l'élaboration d'un plan de merchandising à l'échelle de la ville, en prolongement de l'étude sur l'identification des pôles commerciaux,
- la constitution d'un observatoire des activités commerciales, artisanales et de service de chaque pôle commercial et de la globalité vaudoise,
- l'appréhension des flux commerciaux et de circulation dans la ville.

Cette étude doit permettre la mise en place :

- d'un outil de préconisation sur le renforcement des linéaires commerciaux et sur les enseignes les plus adaptées,
- de recherches partenariales des activités nécessaires en vue d'une cohérence et d'une complémentarité au niveau communal,
- d'une cartographie de mutations intervenant dans le temps et permettant une intervention des acteurs concernés.

Dans le cadre de cette étude, la ville de Vaulx en Velin et la Communauté urbaine sont cofinanceurs. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Vaulx en Velin.

Le montant de cette étude a été évalué à 32 015,02 € HT, soit 38 289,96 € TTC.

- ville de Vaulx en Velin	7 657,82 € TTC
- communauté urbaine de Lyon	15 134,18 € TTC
- fonds européens	7 293,16 € TTC
- Etat	8 204,80 € TTC

La participation de la Communauté urbaine se fera par le versement d'un fonds de concours à la ville de Vaulx en Velin en 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte le versement d'un fonds de concours de 15 134,18 € à la commune de Vaulx en Velin.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 340 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,